

CROUST'À BOULOC

3ème ÉDITION DU CONCOURS DE CROUSTADE DE BOULOC

SAMEDI 7 JUIN 2025

Article 1 : OBJET

L'objectif du concours culinaire "Croust'à Boulloc" est de valoriser ce dessert typique du Sud-Ouest. Cet événement s'anime avec Toulouse à Table qui promeut la gastronomie et le circuit court. La troisième édition de "Croust'à Boulloc" se déroule le samedi 7 juin 2025 à Boulloc.

Article 2 : INSCRIPTION

Le concours culinaire "Croust'à Boulloc" est ouvert à tous les particuliers (Boullocains et extérieurs). L'inscription est gratuite pour tous. Le dépôt de candidature s'effectue à l'accueil de la Mairie de Boulloc - 55 rue Jean Jaurès 31620 Boulloc - ou par mail à l'adresse suivante communication@mairie-boulloc.fr. Les inscriptions se clôturent le 4 juin 2025.

Article 3 : CONDITIONS

Seules les croustades aux pommes seront validées. La recette doit respecter à minima les conditions suivantes :

- Utilisation de deux ingrédients obligatoires : la pâte feuilletée et les pommes.
- Poids maximum : 800 grammes

La forme est au choix du candidat. La croustade peut être réalisée avec ou sans crème, compote ou Alcool. Pour des raisons sanitaires, la croustade du concours devra être apportée dans une glacière. Elle ne devra pas excéder une température de 10°. Le non-respect de cet article entraînera l'élimination du concours.

Article 4 : DÉPÔTS DES CROUSTADES

Une seule croustade par candidat doit être déposée sur le lieu du concours à la Maison des Associations - Salle Comminges (36 rue Jean Jaurès 31620 Boulloc) le samedi 7 juin 2025 entre 16h et 17h. Au-delà de cette heure aucune croustade ne sera acceptée.

Les croustades seront aussitôt inscrites. Un numéro sera piqué sur le dessert et attribué à chaque candidat afin de préserver l'anonymat et l'intégrité du jury. La croustade sera transmise au jury avec son numéro. Une fiche complétée des noms des candidats avec leurs numéros sera tenue secrète par la réceptionniste des croustades.

Article 5 : JURY

Les membres du jury ne sont pas les organisateurs du concours. Le jury se compose de plusieurs personnes qui devront juger les croustades. La décision du jury sera prise à la majorité et sera sans appel. L'inscription au concours vaut acceptation de cette décision.

Article 6 : REMISE DES PRIX

Un prix sera attribué aux trois premiers. La remise des prix aura lieu à 18h sur le lieu du concours après délibération du jury.